

DELIBERATION
du Conseil Académique de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 05 Décembre 2017

Délibération n°10 - 2017 relative à l'avis sur la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs et enseignants du second degré 2018

VU le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1 III°),

Après un vote à bulletin secret à la demande des administrateurs du Conseil Académique, le Conseil Académique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne n'approuve pas la Campagne d'emplois relative aux enseignants-chercheurs et enseignants du second degré.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	80	Membres présents	55
Membres en exercice	81	Membres représentés	10
Majorité absolue	41		
Nombre de pouvoirs	10		

Décompte des suffrages

Votants	55	Pour	23	Contre	30	Abstentions	2
---------	----	------	----	--------	----	-------------	---

Délibération refusée

Visa du Président

Guillaume GUILLE



Document en annexe au présent extrait : Tableaux relatifs à la campagne d'emplois 2018

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 14.12.2017

Document mis en ligne le : 14.12.2017